

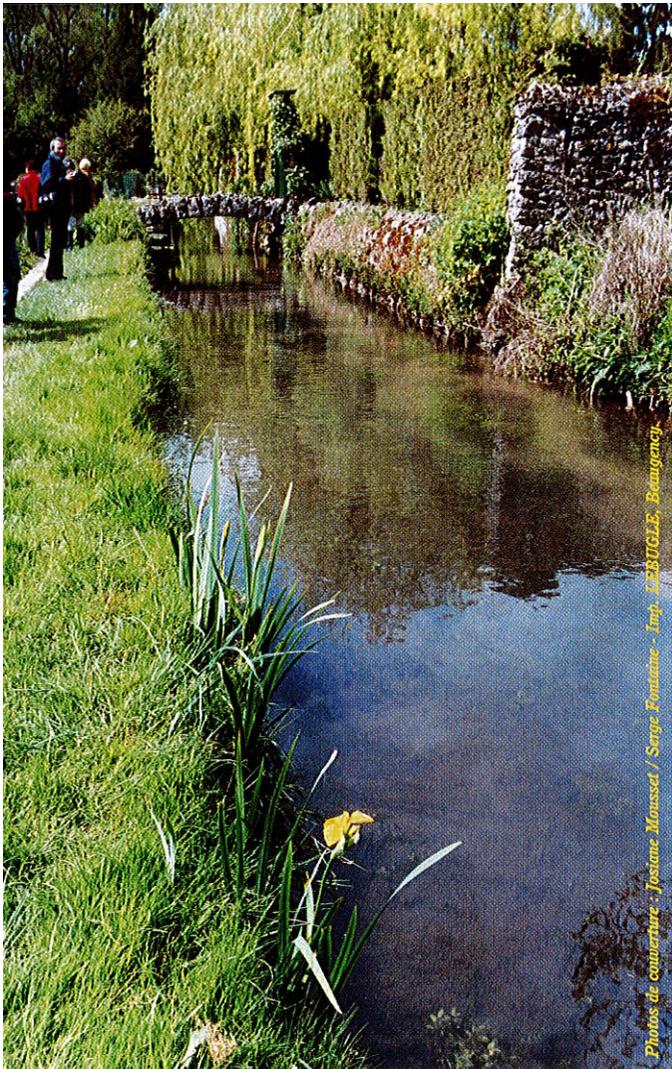
5) Le moulin de Foussard. Le bassin de la Guizarde qu'on ne peut qu'entrevoir, parce que situé dans une propriété privée, fournissait une force suffisante pour mettre en mouvement un moulin à plusieurs paires de meules. Au sortir du moulin, la Guizarde verse ses eaux dans le Lien dont elle double et au-delà le volume. C'est le dernier moulin de Tavers qui a tourné, puisqu'en 1958, il continuait encore à livrer de la farine aux boulangers de Beaugency et Lailly en val, notamment. Le lavoir de la Guizarde : Très fréquenté... jusque dans les années 60. Rien de ce qui se passait dans le pays n'était ignoré ici. C'était le haut lieu de la communication... passage obligé de toutes les nouvelles. Avant l'installation des selles, c'est la grosse pierre qui faisait office de planche à laver. Par ailleurs, les abords servaient aussi d'abreuvoir pour les vaches. Comme on peut le voir, un lieu très fréquenté et plein de vie.

6)7) Lavoirs Rechou et Perseran. Les deux derniers lavoirs de la promenade. Ils comportent comme les autres des planches à laver en peuplier (bois qui ne tache pas le linge) fixées à environ 0,80m de hauteur, ce qui rendait ces lavoirs plus «confortables» que ceux où on lavait le linge à genoux dans des sortes de boîtes en bois. A Rechou, juste avant le lavoir, sur votre droite, ne ratez pas une discrète mais délicieuse fontaine...

Le moulin de Perseran. De création un peu plus tardive que les autres. Il a fallu créer une nouvelle chute et pour cela creuser un canal entre Foussard et Peuillet, à l'extérieur du cours naturel. Ce canal est devenu le cours actuel du Lien. L'ancien cours est occupé de nos jours, par des jardins.

Les moulins datent probablement du XI^e siècle. Les bâtiments actuels, du XIV^e siècle, mais ils ont été à peu près entièrement restaurés au XIX^e siècle. Quant aux lavoirs, la commune en décida la construction en 1880. Ils ont été en partie rénovés il y a quelques années par les jeunes de Tavers.





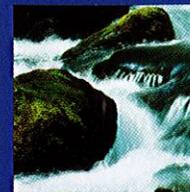
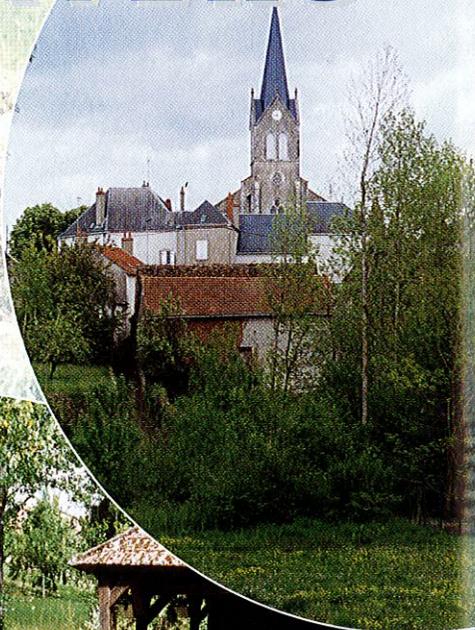
Photos de couverture : Justine Moussot / Serge Fontaine - Imp. LEBUCLE, Beaugency

Les bords du Lien entre Rechou et Perseran

**LE CHEMIN
DES EAUX**
(env. 1 h)



Une balade au cœur de TAVERS



L'EAU sera le thème de votre promenade. Vous longerez, croiserez de nombreux ruisseaux ; tantôt vous vous en éloignerez un peu pour goûter le charme de petites rues pittoresques, mais vos pas vous ramèneront toujours vers «Le Lien» notamment, qui, précisément, unit les Taversois. Il vous livrera ses 5 moulins, ses 4 lavoirs et un site tout à fait exceptionnel : «Les Fontenils» ou «sables mouvants». Laissez-vous séduire, flânez... ici le temps se dépose lentement, comme un sédiment. Regardez, écoutez, respirez, abandonnez-vous au bonheur d'un moment privilégié.

L'itinéraire

De la place de l'église, vous descendrez une ruelle pavée. Suivez les flèches aux vaguelettes bleues, vous passerez alors devant le moulin des Eaux bleues avant d'atteindre les Fontenils où un espace accueillant vous permettra détente ou repos ; puis vous longerez le ruisseau jusqu'au moulin et lavoir Paillard. Les flèches vous dirigeront vers le moulin Peuillet. Là, vous quitterez le fil de l'eau pour la rue d'Angleterre (en souvenir du séjour d'Aliénor d'Aquitaine lors du concile de Beaugency qui devait statuer sur l'annulation de son mariage avec Louis VII le jeune). Alors vous prendrez la pittoresque rue de Foussard avant de retrouver l'eau au moulin de Foussard et au lavoir de la Guizarde. Une oasis de verdure en plein cœur du village vous conduira jusqu'à la rue Haute Guignière que vous suivrez avant de redescendre par une petite ruelle vers le lavoir de Rechou. Le Lien, à nouveau, vous guidera jusqu'au lavoir et moulin de Perseran. Reposez-vous un peu, il vous faut emprunter le raidillon du Pouët, courte mais solide grimpe qui vous ramènera sur la rue Haute Guignière et à votre point de départ. Là, vous aurez tout le loisir de vous remettre de vos émotions : le café des eaux bleues, la boulangerie artisanale et l'hôtel-restaurant de la Tonnellerie vous réserveront le meilleur accueil.



NB : si les lavoirs sont communaux et libres d'accès, les moulins sont privés et habités. Merci de manifester la plus grande discrétion.